

Bruxelles, le 14 février 17

Eco-chèque: retour aux origines, la concertation sociale

Ce 14 février, la majorité a décidé en commission parlementaire de soumettre la proposition de loi supprimant les éco-chèques aux partenaires sociaux. En tant que fédération des émetteurs d'éco-chèques, VIA approuve cette décision qui respecte les principes de la concertation sociale belge.

L'éco-chèque est né en pleine crise, d'un accord entre les partenaires sociaux et le gouvernement avec pour objectif d'injecter du pouvoir d'achat supplémentaire dans les ménages belges. Dédiés exclusivement à l'achat de produits et services durables, les éco-chèques soutiennent des secteurs créateurs d'emplois et sensibilisent les consommateurs à une consommation durable. En 5 ans, la popularité de l'éco-chèque n'a cessé de croître. Il a boosté la création d'un écosystème favorisant une économie circulaire, locale et solidaire, il a stimulé les comportements d'achats durables.

Cette décision prise en commission parlementaire ce matin est d'autant plus importante que la proposition de loi actuelle comporte un risque fiscal réel pour les salariés. Alors qu'il aura le même statut et la même nature que le salaire, comment garantir que ce montant net sur la fiche de paie ne soit jamais taxé? Et l'exonération de cotisations qui s'applique aux éco-chèques peut-elle être conservée lorsque ceux-ci sont transformés en une somme d'argent?

Une suppression des éco-chèques entraîneraient également une diminution conséquente de chiffres d'affaires pour les commerçants et de nombreuses pertes d'emploi directes et indirectes. Sans compter son impact sur l'environnement.

Le système des éco-chèques doit être réformé et amélioré, mais non supprimé. L'ensemble des parties y travaille! Aujourd'hui, les entrepreneurs ont besoin d'une stabilité juridique. Entreprises et commerçants ont massivement investi dans l'éco-chèque électronique, une loi supprimant l'éco-chèque, un an seulement après la loi autorisant la digitalisation de l'éco-chèque, serait synonyme de gabegie.

Pour rappel:

L'éco-chèque est un succès. En 2016, 80.000 entreprises en ont fait bénéficier leurs employés (+10%) et 1,6 millions de belges en ont reçu (+15%). Ce sont 232 millions € (+ 15%) qui retournent directement dans l'économie belge (41 % sont dépensés dans les commerces de proximité et commerces spécialisés). Dernièrement, 10 nouveaux secteurs ont inclus les éco-chèques dans leurs conventions collectives, la liste des produits achetables avec des éco-chèques est elle-aussi élargie, actualisée pour toujours s'adapter aux besoins d'une société en pleine évolution, et puis l'éco-chèque se simplifie, il se digitalise et devient plus facile d'utilisation et plus rapide. Son entrée a été tonitruante: 30% des éco-chèques sont déjà électroniques.

C'est grâce à la mobilisation de tous les acteurs (émetteurs, commerçants, employeurs) et aux investissements consentis que l'éco-chèque a gagné cette notoriété.



Plus d'information:
www.viabelgium.be

L'association VIA, Voucher Issuers Association, rassemble les émetteurs de titres (chèques) matérialisés ou dématérialisés négociables en échange de biens ou de services spécifiques. L'association défend et représente les intérêts de ses membres auprès des autorités nationales et internationales en proposant des améliorations ou alternatives dans la valorisation, la sécurisation, l'émission, la dépense mais aussi la distribution de titres émis.

Contacts presse :

Edenred: Bram Smets: 0478/619 521 – e-mail: bram.smets@ketchum.com

Sodexo:

Géraldine Reinarz, Sodexo Benefits & Rewards, 0478/582689 – e-mail: geraldine.reinarz@sodexo.com

Cathy Schoels, 0477/680 280, e-mail: cathy.schoels@gmail.com

Monizze: Nadège Foccart, 0472/75 09 08, nadege@monizze.be